



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

SNCF

Question écrite n° 7663

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conséquences des restructurations des sites ferroviaires en province. Le site de Chalindrey, en Haute-Marne, noeud ferroviaire important, connaît un transfert de ses effectifs et de ses charges de travail qui met en péril non seulement une grande partie de l'économie locale, mais aussi la viabilité de la ligne Paris-Bâle. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il envisage de prendre pour atténuer ces restructurations.

Texte de la réponse

Le site de Chalindrey, situé à l'intersection d'un axe nord-sud appelé à se développer et d'une radiale est-ouest, est un site important aux activités multiples : centres d'exploitation, centre de maintenance des installations fixes, centre d'entretien des engins moteurs et centre de conduite, surtout électrique, sur l'axe nord-sud. Le nombre d'emplois était de 592 en 1997, soit 301 pour la conduite, 139 pour le matériel, 90 pour l'exploitation et 62 pour les installations fixes. La SNCF a la volonté de poursuivre la modernisation du fonctionnement de ses établissements pour les adapter à l'évolution des marchés voyageurs et fret, ainsi qu'aux exigences de la clientèle. Cette modernisation conduit à envisager des évolutions touchant la plupart des sites et les évolutions déjà décidées concernant Chalindrey ont été exposées aux personnels concernés ainsi qu'aux élus. Dans le cadre d'une meilleure recherche de l'utilisation de l'ensemble des engins diesel, 25 locomotives 68500 seront détachées, à partir de l'automne 1998, à Avignon pour la construction de la ligne nouvelle à grande vitesse Méditerranée. Cette mesure entraînera une baisse de 7 emplois à Chalindrey en 1998 mais l'activité « conduite » demeure très importante, une légère augmentation des emplois en 1997 ayant pu être constatée du fait des charges de formation. Concernant les infrastructures, un schéma de simplification des installations a été élaboré par les services techniques de la direction régionale de la SNCF pour l'ensemble de la région. A Chalindrey, aucune suppression d'installations importantes n'est actuellement envisagée. La réorganisation des brigades de la voie qui concerne Hortes, depuis janvier 1998, et Vaux-sous-Aubigny, éventuellement, conduit à un regroupement des personnels sur le site de Chalindrey et non à une suppression d'emplois.

Données clés

Auteur : [M. François Cornut-Gentille](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7663

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4599

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6568